

COMMUNE DE SAINT JEAN DU GARD

Délibérations du Conseil Municipal du 17 mars 2015 à 20h00

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU GARD est convoqué en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses réunions **le 17 mars 2015 à 20H 00.**

Le Maire,

L'an deux mil quinze et le dix sept mars, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel RUAS.

Présents: Carine FOURNIER, Anthony Martin BOODT, Jean-Pierre BROQUIN, Martine COSTE, Kévin DAMBROSIO, Jean-Marie DAUPHIN, Lionel DUMAS, Gisèle GEOFFRAY, Didier GOUT, Mireille LALLEMAND, Aliénor MEYNADIER, Sinazou MONE, Emile MOREAU, Martine VIGOUROUX.

Procurations: Sabine BRETONVILLE donne procuration à Michel RUAS, Claire-Lise CAVALIER donne procuration à Martine VIGOUROUX, Yves GALTIER donne procuration à Didier GOUT, Manuel HERNANDEZ donne procuration à Kévin DAMBROSIO, Sylvie JULLIAN donne procuration à Mireille LALLEMAND, Marie-Ange SABOYA donne procuration à Gisèle GEOFFRAY.

Absent excusé: Alexandra FOSSAT.

Absent: Michel ANTHERIEU.

oooooooooooooooooooooooooooo

Monsieur le Maire ouvre la séance et fait constater que le quorum est atteint. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est appelé à désigner le secrétaire de séance. Madame Gisèle GEOFFRAY est candidate et après vote du Conseil, elle est élue à l'unanimité.

Ensuite, le Président soumet à l'Assemblée le procès verbal de la précédente réunion qui est adopté à l'unanimité.

oooooooooooooooooooooooooooo

N°2015_03_035 – COMPTE DE GESTION 2014 DE LA COMMUNE

Madame Gisèle GEOFFRAY présente :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des

dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et les bordereaux de mandats, le compte de gestion est dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 de la Commune,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Madame Gisèle GEOFFRAY propose à l'Assemblée :

✕ de statuer sur l'ensemble des opérations effectués du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014, ainsi que l'exécution du budget de l'exercice 2014 et sur la comptabilité des valeurs inactives,

✕ de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par Monsieur le Maire n'appelle d'observation ni de réserve de sa part,

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE.

N° 2015_03_036 – COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DE LA COMMUNE

Madame Gisèle GEOFFRAY présente :

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2014 concernant la Commune, il est proposé au Conseil Municipal :

✕ de donner acte de la présentation faite du compte administratif dressé par le Maire, lequel peut se résumer ainsi :

	Résultat de clôture Exercice 2013	Part affectée à l'investissement Exercice 2014	Résultat de l'exercice 2014	Résultat de clôture Exercice 2014
INVESTISSEMENT	-63 594,85 €		-34 446,77 €	-98 041,62 €
FONCTIONNEMENT	225 027,96 €	63 594,85 €	210 262,88 €	371 695,99 €
TOTAUX	161 433,11 €	63 594,85 €	175 816,11 €	273 654,37 €

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser	Total
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	315 165,07	210 711,72	0,00	104 453,35
RECETTES	315 165,07	176 264,95	0,00	138 900,12
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	2 891 503,31	2 574 180,65	0,00	317 322,66
RECETTES	2 891 503,31	2 784 443,53	0,00	107 059,78
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	3 206 668,38	2 784 892,37	0,00	421 776,01
TOTAL GENERAL DES RECETTES	3 206 668,38	2 960 708,48	0,00	245 959,90

Après discussion, le compte administratif de l'exercice 2014 de la Commune est soumis à l'approbation du Conseil Municipal, Monsieur Michel RUAS sort de la salle et ne prend part au vote.

Madame Gisèle GEOFFRAY propose à l'Assemblée l'adoption de ce compte :

ADOpte A L'UNANIMITE.

N°2015_03_037 – AFFECTATION DES RESULTATS DE LA COMMUNE

Madame Gisèle GEOFFRAY présente :

Vu l'excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2014 soit 371 695,99 €

Vu le déficit d'investissement cumulé au 31/12/2014 soit 98 041,62 €

Décide de reprendre le déficit d'investissement soit 98 041,62 € au compte 001 déficit antérieur reporté, section d'investissement dépenses et l'excédent de fonctionnement en partie au compte 1068, soit 98 041,62 € excédent de fonctionnement capitalisé section investissement recettes et le solde soit 273 654,37 € au compte 002 résultat de fonctionnement reporté section fonctionnement recettes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte L'UNANIMITE.

N°2015_03_038 – COMPTE DE GESTION 2014 DE LA MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE

Monsieur Didier GOUT présente :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et les

bordereaux de mandats, le compte de gestion est dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 de la Maison de Santé Pluridisciplinaire,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Monsieur Didier GOUT propose à l'Assemblée :

✕ de statuer sur l'ensemble des opérations effectués du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014, ainsi que l'exécution du budget de l'exercice 2014 et sur la comptabilité des valeurs inactives,

✕ de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par Monsieur le Maire n'appelle d'observation ni de réserve de sa part,

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE.

N°2015_03_039 – COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DE LA MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE

Monsieur Didier GOUT présente :

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2014 concernant la Maison de Santé Pluridisciplinaire, il est proposé au Conseil Municipal :

✕ de donner acte de la présentation faite du compte administratif dressé par le Maire, lequel peut se résumer ainsi :

	Résultat de clôture Exercice 2013	Part affectée à l'investissement Exercice 2014	Résultat de l'exercice 2014	Résultat de clôture Exercice 2014
INVESTISSEMENT	3 251,02 €		-148 800,89 €	-145 549,87 €
FONCTIONNEMENT	6 067,70 €		1 467,31 €	7 535,01 €
TOTAUX	9 318,72 €		-147 333,58 €	-138 014,86 €

SECTION	Crédits ouverts	Réalizations	Restes à réaliser	Total
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 322 773,67	1 015 579 ,68	0,00	307 193,99
RECETTES	1 322 773,67	866 778,79	0,00	455 994,88
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	32 618,18	31 902,18	0,00	716,00
RECETTES	32 618,18	33 369,49	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	1 355 391,85	1 047 481,86	0,00	307 909,99
TOTAL GENERAL DES RECETTES	1 355 391,85	900 148,28	0,00	455 243,57

Après discussion, le compte administratif de l'exercice 2014 de la Maison de Santé Pluridisciplinaire est soumis à l'approbation du Conseil Municipal, Monsieur Michel RUAS sort de la salle et ne prend part au vote.

Monsieur Didier GOUT propose à l'Assemblée l'adoption de ce compte :

ADOpte A L'UNANIMITE.

N°2015_03_040 – AFFECTATION DES RESULTATS DE LA MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE

Monsieur Didier GOUT présente :

Vu l'excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2014 soit 7 535,01 €

Vu le déficit d'investissement cumulé au 31/12/2014 soit 145 549,87 €

Décide de reprendre le déficit d'investissement soit 145 549,87 € au compte 001 déficit antérieur reporté, section d'investissement dépenses et l'excédent de fonctionnement soit 7 535,01 € au compte 1068, excédent de fonctionnement capitalisé, section investissement recettes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte L'UNANIMITE.

N°2015_03_041 – BUDGET PRIMITIF 2015 DE LA MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE

Monsieur Didier GOUT présente le projet du budget primitif 2015 de la Maison de Santé Pluridisciplinaire qui est soumis à l'approbation de l'Assemblée.

C'est ainsi que :

- les recettes et les dépenses de fonctionnement s'équilibrent à la somme de 48 674,00 €

- les recettes et les dépenses d'investissement s'équilibrent à la somme de 349 472,95 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE.

N°2015_03_042 – COMPTE DE GESTION 2014 DE L'AQUARIUM

Madame Gisèle GEOFFRAY présente :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et les bordereaux de mandats, le compte de gestion est dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 de l'Aquarium,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Madame Gisèle GEOFFRAY propose à l'Assemblée :

- ✕ de statuer sur l'ensemble des opérations effectués du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014, ainsi que l'exécution du budget de l'exercice 2014 et sur la comptabilité des valeurs inactives,

- ✕ de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par Monsieur le Maire n'appelle d'observation ni de réserve de sa part,

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE.

N°2015_03_043 – COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DE L'AQUARIUM

Madame Gisèle GEOFFRAY présente :

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2014 concernant l'Aquarium, il est proposé au Conseil Municipal :

✕ de donner acte de la présentation faite du compte administratif dressé par le Maire, lequel peut se résumer ainsi :

	Résultat de clôture exercice 2013	Part affectée à l'investissement exercice 2014	Résultat de l'exercice 2014	Résultat de clôture exercice 2014
INVESTISSEMENT	-95 010,07 €		17 203,77 €	-77 806,30 €
FONCTIONNEMENT	74 610,21 €	74 610,21 €	69 350,37 €	69 350,37 €
TOTAUX	-20 399,86 €	74 610,21 €	86 554,14 €	-8 455,93 €

SECTION	Crédits ouverts	Réalisations	Reste à réaliser	Total
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	152 969,07	57 956,20	0,00	95 012,87
RECETTES	152 969,07	75 159,97	0,00	77 809,10
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	355 350,26	262 382,00	0 ,00	92 968,26
RECETTES	355 350,26	331 732,37	0 ,00	23 617,89
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	508 319,33	320 338,20	0,00	187 981,13
TOTAL GENERAL DES RECETTES	508 319,33	406 892,34	0,00	101 426,99

Après discussion, le compte administratif de l'exercice 2014 de l'Aquarium est soumis à l'approbation du Conseil Municipal, Monsieur Michel RUAS sort de la salle et ne prend part au vote.

Madame Gisèle GEOFFRAY propose à l'Assemblée l'adoption de ce compte :

ADOpte A L'UNANIMITE.

N°2015_03_044 – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'AQUARIUM

Madame Gisèle GEOFFRAY présente :

Vu l'excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2014 soit 69 350,37 €

Vu le déficit d'investissement cumulé au 31/12/2014 soit 77 806,30 €

Décide de reprendre le déficit d'investissement soit 77 806,30 € au compte 001 section investissement dépenses.

Décide de reprendre l'excédent de fonctionnement soit 69 350,37 € au compte 1068 excédent capitalisé section d'investissement dépenses.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte L'UNANIMITE.

N°2015_03_045 – COMPTE DE GESTION 2014 DE LA BOUTIQUE DE L'AQUARIUM

Madame Gisèle GEOFFRAY présente :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et les bordereaux de mandats, le compte de gestion est dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 de la Boutique de l'Aquarium,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Madame Gisèle GEOFFRAY propose à l'Assemblée :

✕ de statuer sur l'ensemble des opérations effectués du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014, ainsi que l'exécution du budget de l'exercice 2014 et sur la comptabilité des valeurs inactives,

✕ de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par Monsieur le Maire n'appelle d'observation ni de réserve de sa part,

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE.

N°2015_03_046 – COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DE LA BOUTIQUE DE L'AQUARIUM

Madame Gisèle GEOFFRAY présente :

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2014 concernant la Boutique de l'Aquarium, il est proposé au Conseil Municipal :

✕ de donner acte de la présentation faite du compte administratif dressé par le Maire, lequel peut se résumer ainsi :

	Résultat de clôture exercice 2013	Part affectée à l'investissement exercice 2014	Résultat de l'exercice 2014	Résultat de clôture exercice 2014
INVESTISSEMENT				
FONCTIONNEMENT	5 450,64 €		290,32 €	5 740,96 €
TOTAUX	5 450,64 €		290,32 €	5 740,96 €

SECTION	Crédits ouverts	Réalizations	Reste à réaliser	Total
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	17 450,64	9 058,04	0,00	8 392,60
RECETTES	17 450,64	9 348,36	0,00	8 102,28
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	17 450,64	9 058,04	0,00	8 392,60
TOTAL GENERAL DES RECETTES	17 450,64	9 348,36	0,00	8 102,28

Après discussion, le compte administratif de l'exercice 2014 de la Boutique de l'Aquarium est soumis à l'approbation du Conseil Municipal, Monsieur Michel RUAS sort de la salle et ne prend part au vote.

Madame Gisèle GEOFFRAY propose à l'Assemblée l'adoption de ce compte :

ADOpte A L'UNANIMITE.

N°2015_03_047 – AFFECTATION DES RESULTATS DE LA BOUTIQUE DE L'AQUARIUM

Madame Gisèle GEOFFRAY présente :

Vu l'excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2014 soit 5 740,96 €

Décide de reprendre l'excédent de fonctionnement soit 5 740,96 € au compte 002 excédent antérieur reporté, section de fonctionnement recettes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte L'UNANIMITE.

N°2015_03_048 – BUDGET PRIMITIF 2015 DE L'EAU

Madame Gisèle GEOFFRAY présente le projet du budget primitif 2015 du Service l'Eau qui est soumis à l'approbation de l'Assemblée.

C'est ainsi que :

- les recettes et les dépenses d'exploitation s'équilibrent à la somme de 492 483,56 €
- les recettes et les dépenses d'investissement s'équilibrent à la somme de 602 844,20 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE.

N°2015_03_049 – ELECTION DU JURY POUR L'ATTRIBUTION DE MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'élire le jury mentionné à l'article 24 du Code des Marchés Publics.

Les listes suivantes ont été déposées :

Liste A: - Candidats titulaires : Didier GOUT
Sylvie JULLIAN
Yves GALTIER

- Candidats suppléants : Jean-Marie DAUPHIN
Sinazou MONE
Jean-Pierre BROQUIN.

Liste B: - Candidats titulaires : Yves GALTIER
Martine COSTE

- Candidats suppléants : Sinazou MONE
Jean-Pierre BROQUIN

Conformément aux dispositions de l'article 22 du Code des Marchés Publics, il est procédé à l'élection du jury au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Le vote a lieu à bulletin secret.

L'élection des membres du jury mentionné à l'article 24 du Code des Marchés Publics :

- Liste A : - membres titulaires : Didier GOUT
Sylvie JULLIAN
Yves GALTIER
- membres suppléants : Jean-Marie DAUPHIN
Sinazou MONE
Jean-Pierre BROQUIN

Liste B : - membres titulaires : Yves GALTIER
Martine COSTE

- membres suppléants : Sinazou MONE
Jean-Pierre BROQUIN

Présents : 15
 Votants : 21
 Bulletins nuls : 0
 Bulletins blancs : 0
 Suffrages exprimés : 21

Sièges à pourvoir : 3 titulaires et 3 suppléants.

Voix obtenues :

Liste de A : 20 voix obtenues

- membres titulaires : Didier GOUT
 Sylvie JULLIAN
 Yves GALTIER
- membres suppléants : Jean-Marie DAUPHIN
 Sinazou MONE
 Jean-Pierre BROQUIN

Liste B : 1 voix obtenue

- membres titulaires : Yves GALTIER
 Martine COSTE
- membres suppléants : Sinazou MONE
 Jean-Pierre BROQUIN.

A l'issue de ce vote, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- proclamer élus les membres titulaires et suppléants de la liste A du jury mentionné à l'article 24 du Code des Marchés Publics tels que mentionnés ci-dessus jusqu'à la fin de la mandature en cours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte A LA MAJORITE

N°2015_03_050 – TARIFS DU MARCHÉ

Monsieur Didier GOUT présente à l'Assemblée les nouveaux tarifs du marché pour la période estivale, à savoir pour juin – juillet et août, à compter du 1^{er} juin 2015 :

- commerçant abonné : 2 € le mètre linéaire
- commerçant non abonné : 3 € le mètre linéaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE.

Didier GOUT informe que ce tarif est destiné à fidéliser les commerçants.

N°2015_03_051 – PRIX DE VENTE DES POISSONS

Mireille LALLEMAND propose à l'Assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à vendre le cheptel des poissons d'eau de mer de l'Aquarium au prix de 4 000 €. Il précise que l'enlèvement et le transport des poissons seront à la charge du preneur. La Commune se

dégage de toute responsabilité en cas de mortalité des animaux transportés. Par ailleurs, elle demande l'autorisation de vendre les autres espèces d'eau chaude et d'eau froide en fonction de la demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte L'UNANIMITE.

N°2015_03_052 – CONVENTION ENTRE LA COMMUNE – LE LYCEE PROFESSIONNEL MARIE CURIE ET LE TENNIS CLUB DE SAINT JEAN DU GARD

Madame Martine VIGOUROUX présente à l'Assemblée une convention entre la Commune - le Lycée Professionnel Marie Curie et le Tennis Club de SAINT JEAN DU GARD. Cette convention précise les conditions d'utilisation du gymnase du lycée par le Tennis Club de SAINT JEAN DU GARD.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte L'UNANIMITE.

N°2015_03_053 – TARIFS DES FORAINS POUR LA FETE DE PRINTEMPS

Monsieur Kévin DAMBROSIO informe l'Assemblée, qu'à compter de 2015, de l'avant dernier week end d'avril au dernier week end d'avril, est instaurée la Fête de Printemps.

Pour cette période, l'occupation du domaine public et la consommation d'électricité par les forains sera de 800 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte A LA MAJORITE

ABSTENTIONS : Martine COSTE, Emile MOREAU, Jean-Pierre BROQUIN.

N°2015_03_054 – EXCEDENT DE LA CAISSE DES ECOLES TRANSFERE A LA COMMUNE

Madame Gisèle GEOFFRAY expose :

Par délibération en date du 5 mars 2015, la Commission Administrative a adopté la clôture du budget annexe de la Caisse des Ecoles.

A l'issue de la gestion 2014, on constate un excédent d'investissement de la section de fonctionnement d'un montant de 183,68 € au budget de la Caisse des Ecoles.

En vertu des articles L.1612-7 et L.2311-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin de permettre à Monsieur le Trésorier d'ANDUZE de procéder à la clôture définitive des comptes, il y a lieu de l'autoriser à reprendre l'excédent de la section de fonctionnement comme suit :

- crédit au 7788 – produits exceptionnels divers : 183,68 € sur le budget de la Commune.

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-29, L.1612-7 et L.2311-6,

DECIDE :

Article 1: d'autoriser Monsieur le Trésorier d'ANDUZE à reprendre l'excédent de la section de fonctionnement de la Caisse des Ecoles comme suit :

- crédit au 7788 – produits exceptionnels divers : 183,68 € sur le budget de la Commune

Article 2: d'autoriser Monsieur le Trésorier à clôturer définitivement le budget annexe de la Caisse des Ecoles.

ADOpte A L'UNANIMITE.

N°2015_03_055 – CONTRATS FEUX D'ARTIFICES

Monsieur Kévin DAMBROSIO présente à l'Assemblée les devis des feux d'artifices du 14 juillet 2015 et du 4 août 2015 avec les Lutins Réfractaires. Ces derniers s'élèvent à :

- 14 juillet 2015 : 4 500 € TTC
- 4 août 2015 : 4 500 € TTC.

La Commune prendra en charge le repas et l'hébergement des artificiers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à signer les contrats.

ADOpte A L'UNANIMITE.

N°2015_03_056 – CONTRAT – « PENA PAUL RICARD ALES »

Monsieur Kévin DAMBROSIO présente à l'Assemblée un contrat pour une animation musicale avec la Pena Paul Ricard ALES qui aura lieu le 14 juillet 2015 et le 2 août 2015.

Le coût de cette prestation s'élève à 1 400 € TTC et la Commune prendra en charge les repas et les boissons.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat joint à la présente.

ADOpte L'UNANIMITE.

N° 2015_03_057 – CONTRAT « GROUPE PUZZLE »

Monsieur Kévin DAMBROSIO présente à l'Assemblée un contrat pour une animation musicale avec le « Groupe PUZZLE » qui aura lieu le 4 août 2015.

Le coût de cette prestation s'élève à 2 900 € et 1 450 € de charges. La Commune prendra en charge les repas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat joint à la présente.

ADOpte L'UNANIMITE.

N°2015_03_058 – CONTRAT « GROUPE FRANCK ORIAM »

Monsieur Kévin DAMBROSIO présente à l'Assemblée un contrat pour une animation musicale avec le « Groupe FRANCK ORIAM » qui aura lieu le 3 août 2015.

Le coût de cette prestation s'élève à 2 400 € et 1 600 € de charges. La Commune prendra en charge les repas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat joint à la présente.

ADOpte L'UNANIMITE.

N°2015_03_059 – CONTRAT GROUPE « KRYSTAL NOIR »

Monsieur Kévin DAMBROSIO présente à l'Assemblée un contrat pour une animation musicale avec le Groupe « KRYSTAL NOIR » qui aura lieu le 2 août 2015.

Le coût de cette prestation s'élève à 5 100 €, charges comprises et la Commune prendra en charge les repas et les boissons.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat joint à la présente.

ADOpte L'UNANIMITE.